Image not found or type unknown

Copro horizontale 2 lots

Par **Digafd**, le **18/05/2021** à **12:56**

Nous avons une maison en copropriété horizontale de deux lots avec jouissance exclusive de nos lots

notre copropriétaire a construit un mur de séparation sur les parties communes en limite de son lot

nous n avons en commun qu un mur mitoyen

pas de façade pas d entrer seul le terrain désormais clôturé pas ses soins

peut on toujours parler de copropriété

peut demander à un huissier en immobilier de constater ce fait afin de pouvoir faire une scission

Par **beatles**, le **18/05/2021** à **13:58**

Bonjour,

De quand date votre dite copropriété horizontale ?

Qui a décidé de la créer ?

Qui a demandé le permis de construire ?

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés